

Commune de CERVENS

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Thonon- Les- Bains
République française

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le 19/10/2023
ID : 074-217400530-20231010-D202310_42-DE

SEANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023 à 20 H

Convocation
du 05/10/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : - 13

Quorum : ----- 07

Présents : --- 09

Absents : ----- 04

Pouvoirs : ----- 03

Votants : ----- 12

VOTE

Pour : ----- 12

Contre : ----- 00

Abstentions : -- 00

Patrimoine communal

Délibération
N°2023-42

Délibération Certifiée exécutoire,

Télétransmise

Le : 19/10/2023

Reçue en Préfecture

Le : 19/10/2023

Publiée sur le site de la commune

Le : 19/10/2023

Gil THOMAS, Maire



L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Étaient présents : CALLENDRIER Michèle/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge / MASSON Thibault/ NOEL Ruta/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents excusés : CHATEL Christophe/ CHATEAU Baptiste/ PROFFIT Thierry/SANDRAL Linda.

Procuration(s) : Christophe CHATEL à Gil THOMAS/ Baptiste CHATEAU à Coralie DECOMBARD/Linda SANDRAL à Serge LEYDIER.

Secrétaire de séance : M. Thibault MASSON

OBJET : Mission de Maîtrise d'œuvre pour l'Extension du cimetière communal.

Le Maire EXPOSE que suite à la décision du conseil approuvant l'extension du cimetière il convient de confier la maîtrise d'œuvre à un cabinet compétent en la matière.

Le cabinet UGUET de Fillinges composé d'un ensemble d'ingénieurs conseils, d'architectes paysagistes, d'urbanistes et de cartographes afin que ce dernier propose une offre financière de maîtrise d'œuvre pour l'extension du cimetière s'élevant à 13 920€ TTC.

Il est proposé au conseil de valider cette offre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé de monsieur le Maire, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- ⇒ **DECIDE** de confier la maîtrise d'œuvre pour l'extension du cimetière communal, au cabinet UGUET pour un montant de 13 920 € TTC
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'offre financière correspondante

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

Le secrétaire
Thibault MASSON